



Règlement intérieur du Trophée Dalkia 2025 Asnières sur Seine



Article 1 : organisation

Le président délégué du club Asnières le Grand Echiquier, Jean-Claude Moingt, organise le trophée Dalkia 2025.

Il s'agit d'un tournoi à norme au système toutes rondes comportant 10 joueurs.

Article 2 : homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système Toutes Rondes (Round Robin)**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. en cours à la date du tournoi.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE de mai 2025.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **1 h 30 min pour les 40 premiers coups puis 30 min jusqu'à la fin de la partie. Un temps additionnel de 30 s est rajouté par coup** joué pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

Article 4 : horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 18/4 : 16:00

Ronde 2 19/4 : 15:00

Ronde 3 20/4 : 10:00

Ronde 4 20/4 : 16:00

Ronde 5 21/4 : 15:00

Ronde 6 22/4 : 10:00

Ronde 7 22/4 : 16:00

Ronde 8 23/4 : 15:00

Ronde 9 24/4 : 10:00

Une pause minimale de 15 min est prévue entre deux rondes successives.

Remise des prix 24/4 : 15:30

Article 5 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « Sonneborn-Berger » puis le « Koya » puis la « performance ».

Les prix sont calculés à la place : **1^{er} : 1000 € ; 2^e : 700 € ; 3^e : 500 €**

Article 6 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par :

- **I.A. REGAUD Denis**, arbitre international et AFE2 ;

Article 7 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué de personnes désignées au début du tournoi.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 8 : nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas une proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups.

Article 9 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 10 : Retard

Tout joueur arrivant avec **plus de trente minutes** (30 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

L'Arbitre principal
I.A. REGAUD Denis

L'organisateur
M. MOINGT Jean-Claude

